



SNUipp-FSU 23

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
E-mail : snu23@snuipp.fr

À Guéret, le 3 avril 2018

À

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les conditions dans lesquelles se sont déroulées les opérations de promotions tant à la classe normale qu'à la classe exceptionnelle ont été inacceptables.

Les opérations de promotions à la Hors Classe sont à l'ordre du jour de la CAPD prévue le 18 mai 2018. Pour un bon déroulement de ces opérations et afin que les droits des personnels soient respectés, nous vous prions de bien vouloir prendre toutes les dispositions nécessaires.

Pour ce, nous souhaiterions qu'une information soit faite à destination des personnels par le biais d'un courrier du jeudi précisant les nouvelles modalités de promotions (conditions d'éligibilité, barème appliqué, recours possibles ...) ainsi que le calendrier des opérations (date de la publication de l'appréciation de la valeur professionnelle sur I-Prof, date de la CAPD ...)

Afin d'anticiper au mieux les échéances et leurs conséquences sur le mouvement, nous renouvelons la demande de groupe de travail ou d'audience déjà présentée à la CAPD du 29 avril.

Aussi, nous souhaiterions être destinataires du contingent de promotion à la Hors-Classe dès qu'il sera connu.

Dans l'attente de gages concrets en faveur de votre attachement au paritarisme et aux droits des personnels, nous vous prions de recevoir, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos sincères salutations.

Les co-secrétaires du SNUipp-FSU 23

Julien Colombeau

Fanny Tissandier